

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 FEVRIER 2020**

Présents : MM KEMIH, BARTHELEMY, LAPP, MUGUET, ITARD, MORA, CHRISTOPHE, LAS, DEBOUESSE ; Mmes BUISSON, GUYONNET, SERVIERES, PELLISSIER, COUTIL, DURNEZ

Pouvoirs : de Mme SOULAGNAT à Mme BUISSON

Absents : M. DETALLE et Mmes CLERC et FLUZAT

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. MORA Jean

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 2019 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT, de la REGION, du FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA), A L'EUROPE et AU SDE03 pour les dossiers de travaux sur différents bâtiments communaux**

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que les dossiers de demandes de subventions 2020 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, des aides départementales, de la Région, du Fonds d'Aide au Football Amateur doivent être déposés avant le 15 février 2020.

Les propositions s'orientent vers :

- 1 - la rénovation de l'école maternelle (réfection couverture, étude thermique, isolation thermique par l'extérieur – changement chaudière – installation de VMC dans tout le bâtiment) pour un montant HT estimé à 189 432.88 € (estimation des frais d'architecte incluse)
- 2 - la construction d'un équipement sportif de proximité estimé à 227 000 € HT, auxquels s'ajoutent : les honoraires de l'architecte pour 19 620 € HT, le contrôle technique pour 1 850 € HT et la coordination Sécurité Protection Santé pour 1 300 € HT.
- 3 - l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football honneur pour un montant HT de 30 000.00 €, soit 36 000.00 € TTC

#### 4 – remplacement de la centrale de traitement d'air au complexe sportif

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2020 (ETAT) sur les trois projets ci-dessus mentionnés, la DETR ayant déjà été obtenue en 2019 sur la centrale de traitement d'air.

Il demande également l'autorisation de solliciter une subvention auprès du conseil départemental, au titre des équipements sportifs, au taux de 30 %, concernant les travaux suivants : arrosage intégré, local sportif de proximité et centrale de traitement d'air, ainsi qu'une subvention au titre de l'amélioration énergétique au taux de 30 % pour les travaux à l'école maternelle, étude incluse.

Il demande ensuite l'autorisation de solliciter une subvention au titre du dispositif ruralité de la Région sur les travaux à l'école maternelle (sauf l'étude), une subvention au titre du schéma de cohérence régionale football concernant la construction d'un local sportif de proximité au complexe sportif, au taux de 20 % du montant HT des travaux, plafond limité à 20 000 €. Il rappelle qu'une demande de subvention a déjà été déposée auprès de la Région pour l'arrosage intégré au taux de 20 %, soit 6 000 €.

Il sollicite également l'autorisation du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, plafonnée à 20 000 €, pour la construction d'un local sportif de proximité (club-house). Il rappelle qu'une subvention a déjà été sollicitée pour le projet d'arrosage intégré auprès du FFA au taux de 20 % du montant HT des travaux, soit 6 000 €

Ensuite, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour solliciter une subvention sur les fonds européens, au titre du programme LEADER, pour la construction d'un local sportif de proximité au complexe sportif.

Enfin, il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour demander une aide à la maîtrise de l'énergie auprès du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier pour la conversion de la chaudière fioul de l'école maternelle à une chaudière à condensation, à hauteur de 30 % du montant HT de l'équipement, limitée à 4500 €.

+++++

Monsieur le Maire sollicite également l'autorisation du conseil municipal pour lancer une consultation sur le site [marches-publics.allier.fr](http://marches-publics.allier.fr) et sur un journal d'annonces légales pour les travaux concernant le local sportif de proximité et à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre auprès de plusieurs architectes pour le dossier de réhabilitation de l'école maternelle.

Il est bien précisé aux conseillers que les consultations et travaux ne seront lancés pour ces trois projets que lorsque les organismes contactés auront confirmé le montant exact des subventions allouées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote POUR.

## RECAPITULATIF

<b>Travaux montant HT</b>	<b>DETR</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>FAFA</b>	<b>Autres aides</b>
Arrosage intégré 30 000 € HT 36 000 € TTC	26.25 % Programme bâtiments communaux	30 % programme équipements sportifs	20 % Programme schéma cohérence régionale football	20 % Programme arrosage automatique	
	<b>7 875.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	
Local sportif de proximité <b>249 770.00 €</b> <b>HT</b>	Programme bâtiments communaux 26.25 %	Programme équipements sportifs 30 %	Programme schéma cohérence régionale football limité à (soit 8 %)	Programme club house limité à (soit 8 %)	Aide Leader non connue
Travaux 227 000 € HT					Estimée à 19 307.22 € pour atteindre les 80 % de subvention maximum autorisés
Architecte 19 620.00 € HT	<b>65 564.63 €</b>	<b>74 931.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	
Contrôle technique 1 850 € HT					
Coordination SPS 1 300 € HT					
Centrale traitement d'air salle judo 16 528.00 € HT	Déjà obtenue en 2019	Programme équipements sportifs 30 %  <b>4 958.40 €</b>	NEANT	NEANT	NEANT
Travaux école maternelle <b>Total HT des travaux</b> <b>169 136.50 €</b> <b>+ estimation</b> <b>MO architecte</b> <b>20 296.38 €</b> <b>Soit 189 432.88</b> <b>€ HT</b>	Programme bâtiments communaux 26.25 % (pas sur la cuve et la porte ni sur architecte soit 151834.50 €) <b>48 828.38 €</b>	Programme amélioration énergétique 30 % sur la totalité  <b>56 829.86 €</b>	Dispositif ruralité (uniquement sur travaux pas sur étude ni architecte) Estimé à 23.75 % Sur 168 145.90 € HT  <b>39 934.65 €</b>		SDE 03 30 % du montant HT de la chaudière  <b>4 164.60 €</b>

<p>Etude chaudière 990.00 € HT 1188.00 € TTC</p> <p>Isolation extérieure 65 518.60 € 78 622.32 € TTC</p> <p>VMC partie humide 6 039.36 € HT 7 247.23 € TTC</p> <p>VMC parties sèches 5 906.85 € HT 7 088.22 € TTC</p> <p>Chaudière 13 882.00 € HT 16 658.40 € TTC</p> <p>Couverture 73 379.69 € HT 88 055.63 € TTC</p> <p>Porte à refaire 920.00 € HT 1104.00 € TTC</p> <p>Neutralisation cuve 2 500.00 € HT</p> <p>Honoraires architecte estimation 12 % du montant HT des travaux 20 296.38 € HT</p>					<p>Certificats d'économie d'énergie ; montant inconnu à ce jour</p>
	Non concernée				
	Non concernée				
	Non concernés				

### **CONVENTION FONDS DE CONCOURS DU SDE03 pour la modernisation de la chaufferie de l'école maternelle**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention pour le versement d'un fonds de concours par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier pour la réalisation de la modernisation de la chaufferie de l'école maternelle.

Le montant de l'aide est de 30 % du montant HT des travaux, plafonné à 4 500 €.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL PARCELLE COMMUNALE YI n° 9 – lieudit la Montgarnie**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du projet photovoltaïque sur la parcelle YI 9 située autour de la déchetterie, lieudit la Montgarnie, route de Chazemais, appartenant à la commune.

Le dossier technique et financier concernant ce projet a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Cette parcelle, située en zone UI, avait déjà fait l'objet d'un précédent projet photovoltaïque en 2012 et le Plan Local d'Urbanisme avait été modifié en conséquence, les constructions et installations liées à la production de l'énergie renouvelable ayant été autorisées.

Il souligne que l'indemnité d'immobilisation de la parcelle est fixée à 15 000 €, dans l'article 5 du projet de bail emphytéotique, dont 5 000 € HT à la signature de la promesse de bail et 5 000 € HT à l'accord du permis de construire, après purge de tout recours.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour valider ce projet et pour signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet, notamment la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **INSTALLATION D'ALARME AU COMPLEXE SPORTIF ET AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de Activeille SPARA, qui équipe déjà 6 bâtiments communaux, concernant l'installation d'une alarme :

- dans les ateliers municipaux et dans le complexe sportif suite à plusieurs effractions commises ces dernières années

Pour les ateliers, le montant de l'abonnement mensuel s'élève à 57.17 € TTC. Pour le complexe sportif, il s'élève à 64.37 € TTC. Les frais d'installation sont pris en charge dans les deux cas par GROUPAMA assurances.

Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ces deux contrats.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI-STADE DANS LE PARC MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes du Val de Cher a installé des équipements de jeux et de sport sur plusieurs communes. Cette structure a proposé de passer des conventions entre les communes et elle-même afin de baliser l'entretien des structures et les responsabilités de chacun.

Il donne lecture du projet de convention d'entretien des équipements sportifs rédigé par la communauté de communes du Val de Cher concernant la mise à disposition et l'entretien courant du mini-stade situé dans le parc municipal et sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est précisé que la commune assurera ce bien mis à disposition afin de couvrir le risque responsabilité civile lié à l'utilisation du matériel.

## **RENOUVELLEMENT DEROGATION SEMAINE DE 4 JOURS AUX ECOLES**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en juin 2017, les écoles et la municipalité avaient opté pour la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017/2018. Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation qui prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans, cette décision doit être renouvelée après un nouvel examen.

Les enseignants des écoles maternelle et élémentaire, lors des derniers conseils d'écoles fin janvier, ont émis le choix de conserver la semaine scolaire de 4 jours. Cette décision doit être transmise à l'inspection académique, accompagnée de la délibération du conseil municipal validant cette proposition.

Vote POUR le maintien de la semaine de quatre jours dans les écoles maternelle et élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 pour une durée de trois ans.

## **MOTION**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de l'association des Maires de l'Allier concernant la réorganisation des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques du département de l'Allier et sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la signer.

Vote POUR à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 6 mars à 20h30 en mairie.
- Monsieur le Maire fait le point sur la déclaration de projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme établie par le cabinet TRUTTMANN pour le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol route de Nassigny. La demande d'examen au cas par cas a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) pour étude. La consultation avec les Personnes Publiques Associées (Etat, département, régions, différentes chambres, communauté de communes, PETR, ...) a été lancée et une réunion aura lieu en mairie le jeudi 20 février à 9h00. Une fois l'avis de la MRAE aura été reçu, la commune saisira le tribunal administratif pour nommer un commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique.
- Monsieur le Maire informe les conseillers de la fermeture du Passage à Niveau pendant la période du 24 février à 12h jusqu'au 6 mars à 12h00. Les piétons pourront passer à pied sur une passerelle installée à cet effet. Une déviation sera mise en place par les services du département.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'installation d'une entreprise dans le local SNCF situé le long du quai, actuellement loué à des artistes. Une rencontre entre la commune, la SNCF et l'entreprise pourrait avoir lieu prochainement.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,

*Jean Mora*  


Monsieur le Maire,

